

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

du Château et Parc Zoologique de La Bourbansais

Toute commande ou réservation de prestations implique une adhésion sans réserve aux présentes conditions générales de vente, sauf toutes autres conditions écrites formelles et expresses acceptées par Château et Parc Zoologique de La Bourbansais.

Chaque visiteur doit se conformer au Règlement Intérieur du Château et Parc Zoologique de La Bourbansais affiché sur un panneau situé à proximité de la billetterie du parc sur le parking P1.

1 – COMMANDE

La commande de billet individuel entrée et coupe-file :

Le contenu des offres proposées par le Château et Parc Zoologique de La Bourbansais peut être consulté sur son site : www.labourbansais.com.

La commande de billet/prestation individuel s'effectue :

- au guichet du Château et Parc Zoologique de La Bourbansais pour un ou des billets à utiliser le jour même

- sur le site internet du Château et Parc Zoologique de La Bourbansais aux conditions tarifaires indiquées au guichet et sur le site du Château et Parc Zoologique de La Bourbansais (www.labourbansais.com) pour la prestation billet en ligne.

La commande est ferme et définitive pour le client qui ne peut l'annuler ou la modifier que dans les conditions prévues par les présentes conditions générales de vente.

Elle est ferme et définitive pour le Château et Parc Zoologique de La Bourbansais après confirmation de celle-ci, sauf cas de force majeur et/ou intempérie.

2 – PRIX

Les prix sont ceux indiqués sur les brochures du Château et Parc Zoologique de La Bourbansais et/ou sur son site internet, ainsi que sur les devis spécifiques pour les prestations annexes, (notamment séminaires, réceptifs, hébergement, expériences immersives). Ils sont exprimés en euros TTC.

Lorsque le tarif est conditionné par l'âge des enfants, celui-ci est pris en considération au premier jour de l'exécution de la prestation prise en compte. Un justificatif de l'âge des enfants peut être demandé à tout moment par le personnel du Château et Parc Zoologique de La Bourbansais ; à défaut de présentation d'un tel justificatif, il sera fait application du tarif adulte.

Lorsque le tarif est conditionné par un nombre de personnes, celui faisant l'objet du devis est celui retenu. Toute modification doit faire l'objet d'un écrit, expressément accepté par le Château et Parc Zoologique de La Bourbansais

Article 2.1 : modalités de paiement

- commande au guichet : le règlement s'effectue au moment de la commande, par carte bancaire, chèque libellé à l'ordre du Château et Parc Zoologique de La Bourbansais, chèque vacances ou en espèces.

- commande en ligne : le règlement s'effectue par carte bancaire, au moment de la commande, selon la procédure sécurisée prévue à cet effet sur le site internet Château et Parc Zoologique de La Bourbansais.

Commande par devis : le solde du règlement doit être effectué par chèque ou virement bancaire :

Tout règlement par chèque doit être libellé à l'ordre l'Eurl Château et Parc zoologique de La Bourbansais, et doit être envoyé à l'adresse suivante : La Bourbansais 35720 PLEUGUENEUC.

Pour les virements :

Les informations nécessaires (RIB) seront communiquées au Client au moment de la commande.

Article 2.2 : Retard de paiement :

Tout retard de règlement, à partir de 7 jours de la date de l'événement passé entraîne des pénalités de retard.

Pour les professionnels : Toute somme non payée 7 jours après émission de la facture entraîne des pénalités de retard à un Taux de 10% annuel. Au-delà de 30 jours nous facturerons des frais de recouvrement à hauteur de 40€ht (non soumis à la TVA)

Pour les particuliers : Toute somme non payée 7 jours après émission de la facture entraîne des pénalités de retard à un Taux de 10% annuel.

3 – CONDITIONS DES PRESTATIONS de billetterie

Les commandes faites au guichet donnent droit à un accès immédiat au parc pour le jour même : le billet ne peut être utilisé pour une date ultérieure.

Les commandes faites par internet :

Les commandes de billets liberté doivent être utilisées n'importe quel jour d'ouverture du parc pendant la saison au titre de laquelle le billet a été acheté ; les dates d'ouverture du parc peuvent être consultées sur le site www.labourbansais.com

4 – RECLAMATIONS

Toute réclamation doit être adressée par courrier en recommandé avec accusé de réception au plus tard 8 jours après la date de la visite ou fourniture de la prestation à peine de forclusion.

5 – CARACTERISTIQUES DES BILLETS/Prestations - ANNULATION PAR LE CLIENT

Les billets et prestations annexes (notamment séminaires, réceptifs, hébergement, expériences immersives) ne sont ni remboursables, ni échangeables, ni reportables ; elles ne sont pas cessibles. En cas d'annulation de tout ou partie de la commande par le client, quelle qu'en soit la cause, celui-ci ne pourra prétendre à aucun remboursement de la part du vendeur.

En cas d'annulation, La direction du Château et Parc Zoologique de La Bourbansais se réserve le droit de garder le montant des acomptes versés.

Toutes annulations de prestations entre 12 jours ouvrés avant la date de l'évènement et 3 jours ouvrés avant la date l'évènement entraîne une facturation à hauteur de 75% des prestations devisées.

Toutes annulations entre 3 jours ouvrés avant la date de l'évènement et 1 jour ouvré avant la date de l'évènement entraîne une facturation à hauteur de 100% des prestations devisées.

Toute modification ou annulation doit être effectuée dans les délais ci-dessus mentionnés, en prenant directement contact avec La direction du Château et Parc Zoologique de La Bourbansais, du lundi au vendredi, de 9h à 18h, et lui adresser un mail à : contact@labourbansais.com ; à défaut d'échange, seule l'accusé de réception de lecture de la demande d'annulation faite par le client, émise par La Bourbansais, fera foi de la date de demande d'annulation.

6 – MODIFICATION OU ANNULATION PAR le Château et Parc Zoologique de La Bourbansais

La direction du Château et Parc Zoologique de La Bourbansais se réserve le droit de modifier ou d'annuler toute réservation en cas d'évènement de force majeure, de cas fortuit ou de contraintes d'exploitation spécifiques.

En cas d'annulation d'une prestation par le Château et Parc Zoologique de La Bourbansais, le montant versé par le client lui sera remboursé à l'exclusion de toute autre indemnité.

7 – DROIT DE RETRACTATION

Article L 221-28 du Code de la Consommation : « Le droit de rétractation ne peut être exercé pour les contrats... de prestations de services, d'hébergement, autres que d'hébergement résidentiel, de service de transport de biens, de location de voiture, de restauration ou d'activité de loisir qui doivent être fournis à une date ou à une période déterminée.

En application de l'article L 221-28 du Code de la Consommation, les prestations objet des présentes conditions générales de vente ne sont pas soumises au droit de rétractation stipulé à l'article L 221-18 du Code de la Consommation.

8 – RESPONSABILITE

La responsabilité du Château et Parc Zoologique de La Bourbansais ne pourra en aucun cas être engagée en cas d'inexécution ou de mauvaise exécution de la commande imputable au client ou au fait imprévisible et insurmontable d'un tiers.

9 – FORCE MAJEURE

La force majeure est celle définie à l'article 1218 du Code Civil : « il y a force majeure en matière contractuelle lorsqu'un évènement échappant au contrôle du débiteur, qui ne pouvait être raisonnablement prévu lors de la conclusion du contrat et dont les effets ne peuvent être évités par des mesures appropriées, empêche l'exécution de son obligation par le débiteur ».

Si l'empêchement est temporaire, l'exécution de l'obligation est suspendue à moins que le retard qui en résulterait ne justifie la résolution du contrat. Si l'empêchement est définitif, le contrat est résolu de plein droit et les parties sont libérées de leurs obligations dans les conditions prévues aux articles 1351 et 1351-1 (du Code Civil).

Outre les éléments habituellement retenus par la jurisprudence française comme constitutifs de force majeure, les obligations du Château et Parc Zoologique de La Bourbansais sont automatiquement suspendues sans que celui-ci ne puisse être tenu responsable d'une quelconque inexécution en cas de force majeure et, de manière générale, en cas d'évènement indépendant de sa volonté empêchant l'exécution normale de la commande tels que : intempéries, inondation, incendie, grève ou lock-out au Château et Parc Zoologique de La Bourbansais ou ses fournisseurs, difficultés à l'approvisionnement, décision des autorités administratives, émeutes, vandalisme, accident d'outillage, blocages ou retards dans les transports, force majeure des fournisseurs ou tout autre cause amenant un chômage partiel ou total pour le Château et Parc Zoologique de La Bourbansais ou ses fournisseurs.

Le Château et Parc Zoologique de La Bourbansais informera le client de la survenance d'un tel évènement par courrier, e-mail ou tout moyen approprié, dès qu'il en aura eu lui-même connaissance, en précisant les prestations concernées.

10 – ASSURANCE DU VENDEUR

Le contrat d'assurance couvrant les conséquences de la responsabilité civile professionnelle du vendeur couvre les risques suivants :

- dommages corporels, matériels et immatériels, dans les conditions et sous les limites et exclusions prévues audit contrat, pour les montants de garantie figurant au tableau ci-après :

VOS GARANTIES À L'ADRESSE DU RISQUE	
Les plafonds relatifs à certains biens	
BÂTIMENTS & EMBELISSEMENTS	€ 10.000.000 (dix millions d'euros) confondus par sinistre
PORTAILS, MURS DE CLÔTURE, PISCINES & COURTS DE TENNIS	€ 100.000 confondus par année d'assurance
BIENS MOBILIERS	€ 500.000 par sinistre limité à 10% par objet soit 50.000 €
OBJETS DE JOAILLERIE & MONTRES	€ 50.000 par année d'assurance
VÉHICULES DE COLLECTION	€ 15.000 par année d'assurance
ANIMAUX Y COMPRIS SAUVAGES DU PARC ZOOLOGIQUE	€ 50.000 par année d'assurance
ARBRES, ARBUSTES & PELOUSES	€ 30.000 par année d'assurance limité à 5000 € par arbre
Les plafonds relatifs à certaines garanties	
DOMMAGES ÉLECTRIQUES	€ 30.000 confondus par année d'assurance
BRIS DES GLACES & APPAREILS SANITAIRES	€ 30.000 confondus par année d'assurance
BRIS ÉLECTRONIQUES & INFORMATIQUES	€ 15.000 confondus par année d'assurance
BRIS DES MACHINES INSTALLÉES À POSTE FIXE	€ 30.000 confondus par année d'assurance
PERTE D'EXPLOITATION	€ 500.000 par sinistre sauf clause complémentaire 3 page 2/4

DISPOSITIONS PARTICULIERES

Article 11.1 - Droits de propriété intellectuelle

Le client n'acquiert aucun droit de propriété ou d'usage et ne pourra utiliser les dénominations, signes, logos, marques, droits d'auteur et autres signes ou autres droits de propriété littéraire, artistique ou industrielle du Château et Parc Zoologique de La Bourbansais sans son accord préalable écrit.

Article 11.2 : Données personnelles

Conformément aux dispositions légales, les clients disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données personnelles les concernant. Ce droit peut être exercé en écrivant en précisant ses nom, prénom et domicile. Sous réserve de l'acceptation du client au moment de la commande, ces données personnelles font l'objet d'un traitement informatique permettant de fournir des informations au client sur les prestations et offres du vendeur.

Article 11.3 : Litiges

Les présentes conditions générales de vente sont soumises tant pour leur interprétation que pour leur mise en œuvre, au droit français et relèvent du Tribunal d'Instance de SAINT-MALO. Après avoir saisi le service client de La Bourbansais et à défaut de réponse satisfaisante dans un délai de 60 jours, le

client peut saisir le médiateur du Tourisme et du Voyage dont les coordonnées et modalités de saisine sont disponibles sur son site www.mtv.travel.

Article 11.4 : coordonnées

Vendeur : EURL Château et Parc Zoologique de La Bourbansais, inscrite au RCS de SAINT-MALO, sous le n° 49519417700012, au capital social de 209 120.- €, ayant son siège social au Château de La Bourbansais, 35720 PLEUGUENEUC.

Assureur :

MAPA, Société d'assurance mutuelle à cotisations variables, régie par le Code des assurances, enregistrée au Répertoire national des entreprises sous le n° 775 565 088, dont le siège social est situé 1 rue Anatole Contré – 17400 SAINT-JEAN-D'ANGELY
